

RÈGLEMENT INTERCLUBS

SENIORS MIXTE

2025-2026

Comité Départemental Somme Badminton

Article 1er : Généralités

Le Comité Départemental (CODEP 80) organise un Championnat Interclubs qui oppose les équipes des clubs affiliés à la Fédération Française de Badminton et ayant leur siège social dans le département de la Somme.

Le Comité départemental s'occupera des inscriptions, des convocations, du déroulement de la compétition en amont et de l'achat et la remise des récompenses.

Il déléguera aux clubs son organisation matérielle : réservation et aménagement d'une salle avec 4 terrains minimum ..

ATTENTION : Les clubs qui accueillent devront désigner un responsable de salle qui sera chargé du bon déroulement des rencontres.

Il est conseillé de tenir une buvette dont les profits reviendront en totalité au club, en cas contraire le Comité devra en être informé pour prévenir les joueurs concernés au moins 6 jours avant.

Chaque équipe sera répartie dans les divisions en fonction de sa valeur globale et de celle des autres équipes au moment de l'inscription (détail et calcul dans l'article 3). Si possible un seul club représenté dans chaque division (en cas de surnombre d'équipe la commission interclub tranchera en fonction des valeurs équipes).

PROMOTION :

En PR, l'équipe terminant première accédera aux interclubs régionaux.

Calendrier :

1^{ère} journée : 9 Novembre 2025

2^{ème} journée : 23 Novembre 2025

3^{ème} journée : 14 Décembre 2025

4^{ème} journée : 18 janvier 2026

5^{ème} journée : 15 Mars 2026

Comité Départemental Somme Badminton

Les divisions comprises entre la Pré-Régionale et la dernière D sont constituées suivant la valeur globale de l'équipe au moment de l'inscription ainsi que par celles des autres équipes. Les « meilleurs équipes » intègrent donc automatiquement la division supérieure si leur valeur est trop supérieure aux autres équipes de la division. De même, les équipes ayant trop peu de points rejoindront la division inférieure, sauf si une équipe du même club est déjà dans la division supérieure ou inférieure.

Article 2 – Composition des équipes

Pour pouvoir disputer une rencontre, une équipe comprend : 3 hommes et 2 femmes au minimum.

Les équipes mixtes sont formées de joueur(se)s Minimes Cadets Juniors Seniors et Vétérans.

Le classement est R5 Maximum pour tous les joueurs dans les 3 catégories (S D MX). Si un joueur ou une joueuse passe R4 après la 1ère journée d'IC, il ou elle pourra quand même participer à toutes les journées.

Un joueur R4 / R5 / R4 peut jouer dans une équipe de PR s'il ne fait que des matchs de Double Homme. La valeur R5 sera prise pour le comptage des points du joueur.

Un joueur qui commence la saison classé P en dernière division pourra continuer de jouer dans son équipe même si son classement évolue D9 au cours de l'année

Si non respect Match perdu 21/0. 21/0 +1 point de pénalité rencontre.

Des joueurs de 2 clubs différents, avec l'accord des présidents des 2 clubs, peuvent se regrouper pour former une équipe qui sera inscrite dans la dernière division si le classement des joueurs le permet.

Article 3 – Gestion de la compétition

La compétition sera gérée grâce au logiciel BADNET. Chaque capitaine d'équipe reçoit un accès à l'application ICD pour pouvoir remplir composition d'équipe, feuille de match et score lors des journées d'ICD.

Les résultats seront enregistrés sur internet (BADNET) et seront pris en compte dès le mercredi suivant pour les calculs des CPPH

Attention : après validation il est difficile presque impossible de rectifier les erreurs.

Comité Départemental Somme Badminton

En cas de soucis vous pouvez appeler un membre du comité avant le samedi soir précédant la rencontre. (Chacun jouant aussi le dimanche en IC, il peut être compliqué pour les membres de décrocher.)

Article 4 – Estimation de la valeur d'une équipe

Chaque fois qu'il est nécessaire d'évaluer la valeur globale d'une équipe en fonction du classement de ses joueurs, le barème suivant sera appliqué.

Vous pouvez retrouver vos classements sur Ebad et Badnet.

R5 : 8 points	D8 : 5 points	P11 : 2 points
R6 : 7 points	D9 : 4 points	P12 : 1 point
D7 : 6 points	P10 : 3 points	NC : 1 Points

Lors de chaque journée, chaque équipe hiérarchiquement supérieure devra avoir une valeur globale plus grande que toute équipe inférieure.

Les 5 meilleurs joueurs qui composent une équipe doivent avoir un cumul de points (somme des points du meilleur classement de chaque joueur) plus important que les 5 meilleurs joueurs de l'équipe suivante, etc. (Classement pris à la date de la rencontre.)

Quand une équipe est incomplète, les joueurs et joueuses manquants seront comptabilisés pour zéro point

Au cours d'une même semaine, une équipe 2 ne peut jouer avec une valeur globale supérieure à une équipe 1 même si la rencontre n'est pas le même jour.

Sinon > -5 points sur la rencontre de chaque équipe.

Comité Départemental Somme Badminton

Si une équipe 1 jouant dans une division Nationale/ Régionale ou Départementale, joue une rencontre avec un cumul de points inférieur aux équipes du club évoluant dans les divisions en dessous. (sur les 5 meilleurs joueurs)

L'ensemble des équipes se verra sanctionné de – 5 points sur leur rencontre.

Le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le dernier classement officiel au jour de la compétition. (Attention aux mises à jour des applications)

Classement max dans chaque division :

PR	D1	D2	D3	D4	DERNIÈRES DIV
R5	R6	D7	D8	D9	P uniquement

Un joueur R4 / R5 / R4 peut jouer dans une équipe de PR s'il ne fait que des matchs de Double Homme. La valeur R5 sera prise pour le comptage des points du joueur.

Un joueur qui commence la saison classé P en dernière division pourra continuer de jouer dans son équipe même si son classement évolue en D9 au cours de l'année. S' il monte D8, il devra changer de division.

Article 5 – Droits d'engagements

Les droits d'engagements feront l'objet d'une facture émise par le Comité départemental. Le montant des droits d'inscription est fixé à 15 euros par équipe.

Comité Départemental Somme Badminton

Article 6 – Hiérarchie des joueurs

- La hiérarchie des joueurs d'une équipe pour une rencontre sera déterminée par la moyenne du tableau concerné au jour de la compétition.
- En SH, SD et DM, le joueur le mieux classé ou l'équipe la mieux classée disputera le SH1 / SD1 ou le DM1. A classement égal, l'ordre doit respecter les Moyenne de chacun dans le tableau concerné.

SH 1	D9 - 9.44 -	Simon
SH 2	D9 - 12.48 -	Theo

SH 1	D8 - 14.76 -	Hugo U19-Jun
SH 2	D9 - 9.89 -	Matheo U19-Jun

NON

Les joueurs ont le même classement mais le joueur 2 à une moyenne plus grande. Il faut donc mettre Theo en Simple 1

OK

MX 1	😊 D9 - 4.69 -	5.7	Remy
	P11 - 1.01 -		Adeline
MX 2	😊 P11 - 0.39 -	14.2	Vincent
	D9 - 13.82 -		Sandy

MX 1	😞 P10 - 1.99	6.49	Quentin
	P10 - 4.50 -		Amandine
MX 2	😞 P10 - 3.26 -		Quentin
	P11 - 2.00 -	5.26	Marie

NON

Les joueurs ont le même classement mais la paire n°2 à une moyenne plus grande. Il faut donc mettre la paire Vincent Sandy en Mixte 1

OK

L'addition des moyennes des deux joueurs dans le tableau concerné donne le total de la paire.

En cas de non-respect de cet article, la sanction sera match perdu 21/0.21/0 +1 points de pénalité rencontre. (Non cumulable sur une même rencontre)

Comité Départemental Somme Badminton

Article 7 – Joueurs titulaires

Un joueur ou une joueuse ne pourra pas jouer dans 2 équipes différentes lors d'une même journée de départemental.

Un joueur ou une joueuse ne pourra pas jouer dans 2 équipes différentes lors d'un même weekend (National Régional et Départemental)

Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre plus d'un match dans une même discipline, ni plus de deux matchs. La joueuse disputant le SD pourra faire 3 matchs (SD, DD et DM) en PR, D1, D2, D3, D4 et D5. La même joueuse peut faire les 3 matchs lors des 2 rencontres de la journée.

Un joueur ne peut plus descendre de division à partir du moment où il a joué 5 rencontres dans une division supérieure, que ce soit en Nationale, Régionale, et Départementale, et quel que soit le tableau dans lequel il a joué.

Un joueur ayant joué dans une autre équipe d'IC la même semaine ne pourra pas remplacer dans une autre équipe quel que soit le classement.

En cas de non-respect de cet article, la sanction sera match perdu 21/0.21/0 +1 point de pénalité rencontre, pour chaque match joué par ce joueur/joueuse.

Article 8 – Joueurs mutés et/ou assimilés - nombre de matchs

L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit comprendre ni plus de 2 joueurs mutés, ni plus d'un joueur étranger non-assimilé (un joueur muté et étranger cumulera les 2 statuts). Le nombre de joueurs assimilés pouvant être alignés n'est pas limité.

En cas de non-respect de cet article, la sanction sera match perdu 21/0.21/0 +1 point de pénalité rencontre.

Article 9 – Déroulement d'une rencontre

Les rencontres commenceront à 10h00, les joueurs devront être présents avant 9h30

Le capitaine doit remplir sa composition d'équipe sur l'application 20 minutes avant le début de chaque rencontre donc à 9h40 le matin.

On peut la rentrer sur ebad à partir de 8h le matin (à condition d'avoir fait la demande de capitaine sur ebad avant le samedi midi précédent la rencontre)

En cas de retard, la commission interclubs statuera sur une éventuelle sanction (points de pénalités pour l'équipe).

Aucune rencontre ne pourra commencer entre deux équipes sans que les rencontres précédentes de celle-ci ne soient terminées.

Comité Départemental Somme Badminton

Article 10 – Tenue vestimentaire et volants utilisés

La tenue vestimentaire des joueurs devra être conforme aux dispositions fédérales. Il est obligatoire que tous les joueurs d'une équipe portent des maillots identiques pour la pré-région et la D1.

Les rencontres se disputent avec des volants plumes agréés (comprenant les volants hybrides et synthétiques classés standards par la FFBAD jusqu'à D7)pour toutes les divisions sauf la D5.

La division D5 peut utiliser des volants plastiques ou plumes, en cas de désaccord le plume sera prioritaire.

Les volants sont à la charge des joueurs et répartis équitablement.
En cas de litige, les volants de référence seront les YONEX AS 10.

Article 11 – Barème des points sur l'ensemble des rencontres

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de toutes les rencontres selon le barème suivant :

Victoire : + 5 points Nul : + 3point Défaite : 1 point Forfait : - 1 point

Points Bonus :

+1 pt bonus offensif pour l'équipe vainqueur en cas de victoire 7-0

+1 pt bonus défensif pour l'équipe perdante en cas de défaite 3-4

Si une ou plusieurs équipes sont à égalité de points. Ils seront départagés sur la différence entre leurs matchs gagnés et perdus, si l'égalité persiste ce sera la différence entre les sets gagnés et perdus. S'il y a encore égalité les points marqués feront la décision.

Article 12 – Nombre de matchs par rencontre

Chaque rencontre consiste en 7 matchs pour toutes les divisions, à savoir :

- 2 Simples Homme
- 1 Simple Dame
- 1 Double Homme
- 1 Double Dame
- 2 Doubles Mixte

et à condition de respecter les articles 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

Comité Départemental Somme Badminton

Article 13 – Cas d'un match non joué et forfait volontaire joueur/équipe

Les forfaits involontaires (blessures) ne seront sanctionnés que par la perte du match (21/0,21/0), Un joueur/joueuse déclarant forfait pour blessure sera forfait pour l'ensemble du reste de la journée de compétition sans entraîner de points de pénalité supplémentaire.

Les forfaits volontaires seront sanctionnés de la perte du match 21/0.21/0 ainsi que d'1 point de pénalité rencontre par match non joué.

En cas de forfait sur un simple ou Double Mixte, le match non joué doit toujours être le match numéro 2.

Si le joueur blessé devait faire le Mixte 1, le match non joué sera quand même le Mixte 2 : la paire devant jouer le n° 2 devra être promu pour jouer le mixte 1.

Article 14 – Remplacement d'un joueur

Lors d'une rencontre, le remplacement d'un joueur est autorisé, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur du club, à condition que le match n'ait pas débuté et qu'il n'ait pas joué dans une autre équipe le même weekend. Le nom du joueur devra être inscrit comme remplaçant sur la feuille de présence.

et à condition de respecter les articles 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

Article 15 – Manque d'un joueur.

Une équipe incomplète sera pénalisée 25 € par joueur et par journée.

Une équipe forfait sera pénalisée de 50€ d'amende par rencontre.

Il est obligatoire de prévenir au plus vite les membres du CODEP ainsi que l'équipe adverse en cas de forfait.

Article 16 – Sanctions et amendes

Joueur non en règle de sa licence : Match(s) perdu(s), 10€ d'amende pour le club, par rencontre.

Équipe arrivant en retard (30min de retard ou ayant empêché le bon déroulement des rencontres dû à son retard) 1 point de pénalité pour l'équipe après consultation de la

commission interclubs.

Toute sanction fera l'objet d'un vote de la commission Interclub du CODEP